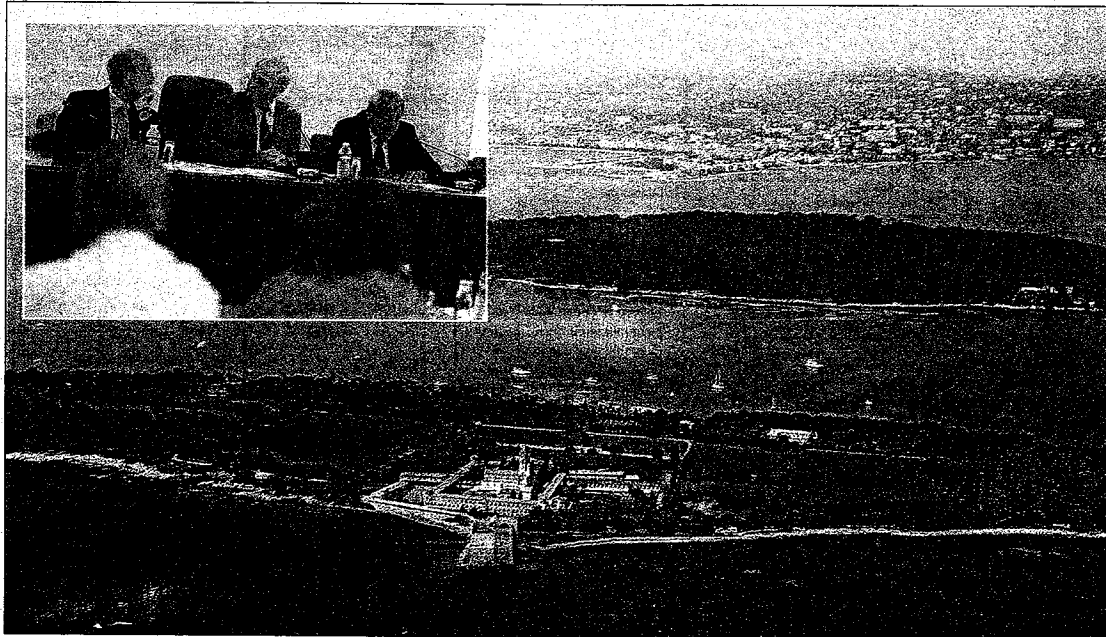


Le contrat de baie sauvé in extremis de la noyade

ENVIRONNEMENT Les élus de douze communes de l'ouest du département ont créé lundi un syndicat intercommunal pour finaliser un dossier lancé en 2002



C'est Alain Gumiel, maire de Vallauris (à gauche), qui présidera le nouveau syndicat intercommunal en charge d'appliquer le contrat de baie au cours des cinq prochaines années. A ses côtés: Claude Serra, sous-préfet de Grasse (au centre), et Bernard Brochand, député-maire de Cannes (à droite).

(Photo Frantz Bouton)

Ce fut long et douloureux. Mais depuis lundi, le contrat de baie, dont l'origine est à rechercher en 2002, est doté d'une structure capable d'appliquer les actions prévues en faveur du littoral. Des actions jugées primordiales par tous mais dont les modalités de mise en œuvre se sont heurtées ces dernières années aux bisbilles entre communes.

« Parfois on dit que les élus ont du mal à se parler à l'ouest du département. Là, on montre qu'ils sont capables de s'entendre sur l'essentiel quand il s'agit de l'intérêt général »

souligne le sous-préfet Claude Serra. Le représentant de l'État a cependant la délicatesse de ne pas rappeler qu'il a usé de tout son pouvoir pour imposer une issue favorable...

Cinq ans pour réussir

« En ce grand jour », il préfère féliciter les maires des douze communes ⁽¹⁾ qui sont parvenus à s'entendre, notamment grâce au travail de négociateur d'Alain Gumiel, maire de Vallauris-Golfe-Juan.

C'est d'ailleurs ce dernier qui a été élu à l'unanimité sauf une voix président du SIGLE, Syndicat intercommunal des Golfs de Lérins.

« Depuis quelques mois, on a pu travailler ensemble sous la volonté du sous-préfet. On va continuer. Certains n'ont pas pris le contrat de baie au sérieux mais il faut penser à l'avenir. Nous devons laisser quelque chose de valable à nos successeurs et à nos enfants » ambitionne Alain Gumiel.

Pour diriger ce nouveau syndicat, Alain Gumiel pourra s'appuyer sur 11 vice-présidents, soit un par

commune concernée. Ce ne sera pas de trop pour décliner le programme composé d'une centaine d'actions autour de l'amélioration des milieux, la valorisation des milieux littoraux et marins et la communication. Pour atteindre son objectif, le syndicat dispose de cinq ans.

LUDOVIC LAURENTI
laurenti@nicematin.fr

1. Antibes, Auribeau-sur-Siagne, Cannes, Grasse, La Roquette-sur-Siagne, Le Cannet, Mandelieu-la Napoule, Mouans-Sartoux, Mougins, Pégomas, Théoule-sur-Mer et Vallauris.

A quoi ça sert ?

Le contrat de baie est un instrument d'intervention à l'échelle de plusieurs communes. En clair, il s'agit de mutualiser les actions et les moyens en matière de gestion des eaux pour davantage d'efficacité. Et d'éviter par exemple que les efforts des uns soient anéantis par les erreurs des autres. Par exemple, si une commune qui n'est pas sur le littoral ne traite pas le problème de ses eaux pluviales, les communes du littoral en pâtissent. Si une commune dispose d'une station d'épuration performante mais que ce n'est pas le cas de ses voisines, même chose.

Les objectifs sont donc de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer la qualité des eaux, de valoriser le milieu aquatique et de gérer l'équilibre des ressources.

C'est pour cela, qu'outre les douze communes membres, de nombreux partenaires sont associés comme les communautés d'agglomérations, les syndicats d'assainissement, l'Agence de l'eau, le Conservatoire du littoral, les Prud'hommes de pêche, les associations et différentes directions départementales concernées par ces questions.

L. L.